



Lettre d'Antoine KARAM, sénateur de la Guyane

« Le temps d'une évolution
statutaire est venu »

Mes responsabilités

Commission permanente :

Culture, Education et Communication (Vice-président)

Missions parlementaires :

Délégation sénatoriale à l'Outre-mer (membre)

Délégation sénatoriale aux entreprises (membre)

Groupes études et d'amitié interparlementaires :

Groupe France - Brésil (président délégué)



Sommaire

2

Edito

« Le temps d'une évolution statutaire est venu »

3

Mon action au Sénat

« Faire évoluer la loi dans le sens des territoires »

6

Bilan de l'activité parlementaire

Mon action des 12 derniers mois en chiffres

7

Dossier : École de la confiance

« Scolariser dès l'âge de 3 ans tous les enfants : défi de l'éducation en Guyane »

8

Mes rencontres sur le terrain



« Le temps d'une évolution statutaire est venu »

En raison d'un désaccord avec la droite sénatoriale, le Gouvernement a annoncé qu'il renonçait à la réforme constitutionnelle qui devait pourtant consacrer le droit à la différenciation des collectivités.

Pour ce qui concerne notre Guyane, **l'état actuel du droit relatif à la différenciation ne permet pas de conduire l'action publique de manière optimale** et ne permet pas non plus d'optimiser les ressources du territoire sur le plan économique.

La fusion des conseils général et régional en une collectivité unique a longtemps été présentée comme une alternative au changement de statut. Cependant, chacun se rend compte aujourd'hui que cette Collectivité Territoriale de Guyane n'est pas plus autonome que ses prédécesseurs pour la bonne et simple raison que le périmètre de ses compétences n'a pas changé.

Aussi, **loin d'un aménagement institutionnel cosmétique, le droit à la différenciation pose la question d'un véritable changement de paradigme dans les outre-mer.** Nos territoires ne trouveront véritablement leur place au sein de la République que lorsque celle-ci reconnaîtra leurs différences singulières.

En Guyane, nos spécificités géographiques, historiques, culturelles et linguistiques fondent notre identité. Après l'échec de la départementalisation, se pose sinon s'impose aujourd'hui **un enjeu pragmatique d'efficacité de l'action publique afin de conduire le territoire vers son développement conformément au principe de réalité.**

Pour ma part, **je reste convaincu que la question économique est fondamentalement politique.** Certes, la signature de l'Accord du 21 avril 2017 a permis de déployer un plan d'urgence bienvenu. Mais par delà les crédits engagés et les infrastructures construites, une question d'ordre politique devra nécessairement être réglée : le statut.

Il nous faut donc poursuivre le travail engagé vers une évolution statutaire qui permette un véritable transfert de compétences.

Un statut à la carte n'est ni un préalable, ni une fin en soi mais un moyen politique et constitutionnel pour privilégier des relations fondées sur **un partenariat « gagnant-gagnant » sincère, accepté et reconnu entre la France, l'Europe et la Guyane.**

MON ACTION AU SENAT

« Faire évoluer la loi dans le sens des territoires »

Un texte pour encourager l'engagement associatif

Un secteur associatif en proie à de grandes difficultés

Rapporteur au nom de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, j'ai soutenu l'adoption de cette proposition de loi en faveur de l'engagement associatif.

En Guyane, les associations sont entre 3 800 et 4 500, de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs, etc. Au total, ce sont plus de 40 000 bénévoles qui s'y investissent régulièrement pour faire vivre ce lien social indispensable à la société guyanaise.

Si la proportion de personnes qui donnent du temps pour les autres est en progression constante ces dernières années, **le mouvement associatif demeure, en Guyane comme ailleurs, confronté à un double défi : fidéliser les bénévoles et renouveler ses dirigeants.**

« *Le bénévolat est le premier motif d'inquiétude des dirigeants d'association. Il est encore plus difficile de trouver des bénévoles prêts à exercer des responsabilités.* »

Extrait de mon intervention en séance, 6 mars 2019

En effet, la fonction de dirigeant d'association, outre qu'elle exige une disponibilité importante, nécessite des compétences variées, qu'il s'agisse de droit, de fiscalité, de management ou de communication.



Encourager la prise de responsabilité associative

Face à ces enjeux, ce texte a pour objet d'encourager la prise de responsabilité associative, de tenir compte de la réalité du monde associatif et d'inciter la jeunesse à s'engager.

« *Il est de notre responsabilité de les appuyer, les soutenir et les accompagner, surtout dans ce contexte difficile.* »

Extrait de mon intervention en séance publique, 6 mars 2019

Souscrivant à l'objectif poursuivi et soucieux de faciliter les conditions de fonctionnement des associations, en particulier dans le contexte difficile qu'elles connaissent tant en matière financière que de la ressource bénévole, j'ai soutenu cette proposition en y apportant des modifications visant à faciliter les démarches administratives et améliorer la reconnaissance d'intérêt général.

Adoption en commission de mon rapport sur le projet de loi



Santé : sécurisation du dispositif permettant le recours aux médecins cubains

En juin dernier, le Sénat a adopté le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Notre assemblée a adopté un amendement dont j'étais cosignataire visant à améliorer et étendre aux Antilles le dispositif spécifique d'autorisation d'exercice applicable pour les médecins disposant d'un diplôme étranger, actuellement en vigueur en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cet amendement, qui s'inscrit dans le prolongement de la réflexion menée collectivement en Guyane sur l'arrivée de médecins cubains, **permettra de sécuriser le dispositif et de l'élargir à d'autres professions : chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien.**

Des commissions territoriales d'autorisation d'exercice, organisées par profession et, le cas échéant, par spécialité, seront constituées afin de **garantir un recrutement de qualité permettant d'assurer la sécurité des soins.**

Le nombre de professionnels autorisés à bénéficier de ces dispositions sera fixé par arrêté ministériel



comprenant un nombre de postes, répartis par collectivité, établi sur la base de propositions de chacune des agences régionales de santé concernées.

Désormais, il revient aux acteurs guyanais de s'emparer de cette évolution pour mener ce dossier à son terme et répondre aux besoins de la population guyanaise en matière d'offre de soins.



Rencontre avec Marcia Cobas, Vice-ministre cubaine de la Santé publique, et Elio Rodriguez, Ambassadeur de Cuba en France en présence du Sénateur Georges Patient, du Président de la CTG, Rodolphe Alexandre, et des conseillers territoriaux Mylène Mathieu et Gauthier Horth

Ma demande de mission parlementaire pour évaluer la lutte contre le trafic de stupéfiants lié aux « mules »

Un trafic d'une ampleur sans précédent

Selon les estimations de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), **près de 30% du marché français de cocaïne proviendraient de la Guyane.**

A l'origine de ce trafic, un ennemi sans visage qui se cache derrière le destin tragique de mules transportant les produits stupéfiants dans leurs bagages, lorsqu'elles ne les ingurgitent pas au péril de leur vie.

Sur le terrain, je m'efforce d'accompagner au mieux les collectifs dans leur travail indispensable. Début 2019, j'ai également alerté le gouvernement sur l'ampleur de ce phénomène qui sature les autorités douanières comme les tribunaux.



« *Ce n'est pas une fatalité ! Mais il est urgent d'agir plus efficacement si nous voulons endiguer ce fléau et protéger notre jeunesse. Urgent que la peur change de camp pour dissuader les trafiquants* »

Extrait de ma question au gouvernement, le 17 janvier 2019



Réunion de travail avec le collectif Trop Violans

Un plan d'action interministériel

Le gouvernement a procédé, le 27 mars 2019, à **la signature d'un protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte le trafic de drogue en provenance de Guyane.**

Il s'est ainsi engagé à renforcer les effectifs, les contrôles et le ciblage aussi bien à Cayenne qu'à l'aéroport d'Orly. Il s'accompagne également d'une politique pénale de fermeté en termes de poursuites et de réquisitions à l'audience.

Une mission parlementaire pour évaluer l'action de l'Etat

Les élus que nous sommes doivent à mon sens avoir un droit de regard sur ce plan. Aussi, ai-je proposé que le Sénat engage au second semestre 2019 **une mission parlementaire dont l'objet serait de dresser un état des lieux et procéder à l'évaluation du plan d'action interministériel.**

Par delà les mesures de sécurité, je propose que cette enquête s'intéresse aussi bien aux actions de prévention à l'intention des jeunes guyanais qu'au parcours judiciaire et à la réinsertion des mules écrouées. Enfin, je souhaite qu'elle étudie l'opportunité d'installer un scanner corporel à ondes millimétriques à l'aéroport Felix Eboué de Cayenne.

BILAN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Mon action des 12 derniers mois en chiffres

La mandature 2018-2019 en chiffres



Les principaux textes adoptés

- Projet de loi portant transformation de la fonction publique
- Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Proposition de loi tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse
- Projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française
- Projet de loi portant diverses dispositions institutionnelles en Polynésie française
- Projet de loi pour une école de la confiance
- Proposition de loi relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé
- Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2019-207 du 20 mars 2019 relative aux voies réservées et à la police de la circulation pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- Projet de loi d'orientation des mobilités
- Proposition de loi en faveur de l'engagement associatif
- Projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse
- Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants
- Projet de loi organique relatif au renforcement de l'organisation des juridictions
- Projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice
- Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Mes interventions écrites et orales

Difficultés d'application du plan de lutte contre le trafic de stupéfiants

Question écrite du 18/07/2019

Collecte de sang en Guyane

Question écrite du 18/07/2019

Affaire de foncier dans la commune d'Apatou

Courrier du 17/07/2019

Vague de suicides chez les Amérindiens de Guyane

Question orale du 05/07/2019

Situation de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Guyane

Courrier du 26/06/2019

Naturalisation des Hmongs de Guyane

Courrier du 25/06/2019

Découverte d'amiante au Palais de Justice de Cayenne

Courrier du 25/06/2019

Hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers

Courrier du 15/02/2019

Paiement par l'ONF de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Courrier du 12/02/2019

Trafic de stupéfiants en provenance de Guyane

Question orale du 18/01/2010

Engagement du CNES dans la société guyanaise

Question orale du 17/01/2019

Ressources financières des CCI d'outre-mer

Question écrite du 17/01/2019

Conflit au Centre Hospitalier de Kourou

Courrier du 27/12/2018

Permis de chasser en Guyane

Courrier du 11/12/2018

Lutte contre les squats en Guyane

Question orale du 20/09/2018

Mise en œuvre de la pratique avancée infirmière

Question écrite du 28/06/2018

Représentation des Antilles et de la Guyane au sein du conseil national de l'ordre des médecins

Question écrite du 11/10/2018

DOSSIER - ÉCOLE DE LA CONFIANCE

« **Scolariser dès l'âge de 3 ans tous les enfants : défi de l'éducation en Guyane** »

La mesure phare : l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans

Le premier semestre 2019 a été marqué par l'adoption du **projet de loi pour une école de la confiance en faveur d'une élévation du niveau général des élèves et d'une école plus juste**.

Compte tenu de l'importance des premières années de l'enfant dans sa capacité d'apprentissage mais aussi dans la construction des inégalités et du décrochage scolaire, l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire constitue – quoi qu'on en dise – une avancée sociale considérable.

« **Incohérent, symbolique voire inutile ; beaucoup de choses ont été reprochées à ce texte en oubliant parfois sa portée éminemment sociale** »

Extrait de mon intervention en séance, 14 mai 2019

Dans le détail, ce sont plus de 25 000 enfants supplémentaires qui rejoindront les bancs de la maternelle à la rentrée prochaine, dont 3 400 et 3 800, respectivement en Guyane et à Mayotte.

Là encore, loin d'être symbolique, cette mesure constituera un défi colossal pour notre territoire.

Des mesures spécifiques pour relever le défi de l'éducation en Guyane

Je me suis personnellement investi pour que ce texte prenne mieux en compte les réalités des territoires ultramarins.

« **À titre d'exemple, c'est une nouvelle école tous les 9 mois qu'il faudrait construire dans une ville comme Saint-Laurent-du-Maroni pour répondre à la pression démographique** »

Extrait de mon intervention en séance, 14 mai 2019

C'est la raison pour laquelle l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire s'accompagnera en Guyane et à Mayotte d'**une expérimentation de 7 ans durant laquelle les communes pourront déroger à certaines règles de commande publique pour la construction d'écoles maternelles et élémentaires**. Elles pourront ainsi recourir à la procédure de conception-réalisation, aujourd'hui autorisée pour un nombre extrêmement limité d'infrastructures, parmi lesquelles les gendarmeries, les hôpitaux ou encore les établissements pénitentiaires, et construire selon des délais plus rapides.

De même, dans le cadre de la création des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE), les enjeux du plurilinguisme et de la scolarisation des enfants allophones seront mieux pris en compte dans la formation des enseignants exerçant dans les académies d'outre-mer.

Enfin, les outre-mer devront à l'avenir être systématiquement représentés sur toute cartographie de la France affichée dans une salle de classe.

Ces amendements adoptés sont le fruit d'un long travail mené sur le terrain auprès de tous les acteurs guyanais – élus, syndicats et associations –, avec le soutien de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat qui avait conduit une mission, il y a un an en Guyane, pour y étudier le système éducatif.



Audition de Sophie Charles, Maire de Saint-Laurent-du-Maroni

MES RENCONTRES SUR LE TERRAIN ...



Audition en Guyane de syndicats d'enseignants



Déplacement de la commission culture, éducation et communication en Israël



Rencontre avec des étudiants de l'Université Paris Dauphine



Interview avec Public Sénat sur le projet de loi école de la confiance



Rencontre avec Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture



Rencontre André Giraud, Président de la Fédération Française d'Athlétisme et Christine Arron, ancienne championne désormais consultante pour la FFA



Rencontre avec Serge Anelli, Maire de Maripasoula



Réunion avec Roberto Osseux, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guyane



Réunion de travail avec Jean-Claude Madeleine, Maire de Sinnamary



Visite d'élèves du Lycée Léon Gontran Damas



Visite du RSMA de Saint-Jean-du-Maroni avec Catherine Morin-Desailly, Présidente de la commission culture, éducation et communication du Sénat

INFOS PRATIQUES

WEB & RÉSEAUX SOCIAUX

www.antoinekaram.fr

 : [antoinekaram973](https://www.facebook.com/antoinekaram973)

 : [@AKaram973](https://twitter.com/AKaram973)

 : [antoine-karam-30916277](https://www.linkedin.com/in/antoine-karam-30916277)

À PARIS

Palais du Luxembourg,
15 rue de Vaugirard

75 291 Paris cedex 06

Tél. : 01 42 34 14 03

Email : a.karam@senat.fr

EN GUYANE

Permanence Antoine KARAM

Bureau n° 55 - 2261 route de Montjoly

97 354 Rémire Montjoly

Tél. : 0694 23 33 79 / 0694 45 34 99

Email : antoinekaram@orange.fr

Antoine KARAM
SÉNATEUR DE LA GUYANE